



1^{ÈRES} ASSISES DU DROIT DE LA MER & DES SOLIDARITÉS

17 octobre 2024

« Appel de Montpellier-Occitanie »

A l'occasion des Premières assises du droit de la mer et des solidarités qui se sont tenues à Montpellier ce jeudi 17 octobre 2024 et conformément aux valeurs de solidarité, de fraternité et d'ouverture à l'altérité que portent les cultures occitane et catalane,

Nous appelons les femmes et les hommes de bonne volonté à refuser la fatalité du drame humanitaire qui a pour cadre la Méditerranée où plus de 30 000 personnes ont perdu la vie ces dix dernières années dans des naufrages à répétition sur ce qui est devenu l'axe migratoire le plus mortel du monde.

Nous appelons les États riverains ainsi que les capitaines de navire à se conformer de manière inconditionnelle, à l'obligation de porter assistance conformément aux dispositions du droit international de la mer.

Nous appelons les institutions européennes, et particulièrement le Conseil Européen et la Commission européenne, à se saisir, pour leur donner force de loi, des dispositions contenues dans la résolution trans partisane adoptée par le Parlement européen le 13 juillet 2023 qui vise la mise en place d'une stratégie de recherche et de sauvetage de l'Union européenne, fiable, pérenne et permanente.

Nous appelons les Etats et les institutions européennes, à faire respecter les règles applicables au sauvetage en mer et à abolir les sanctions contre les navires humanitaires alors qu'ils portent secours aux personnes en détresse en mer dans le strict respect du droit international ;

Nous appelons ces mêmes institutions européennes à mettre un terme à la sous-traitance du contrôle des frontières maritimes de l'Union par des pays tiers où les droits fondamentaux des personnes en situation de migration, en mer comme à terre, ne sont pas respectés, notamment leur droit à la vie, à la liberté, à la sécurité, à la santé, à la nourriture, à un abri, à l'eau et à l'assainissement.

Nous appelons l'Organisation maritime internationale (OMI) à ne confier la responsabilité d'une région de recherche et de sauvetage qu'à des centres de coordination situés dans des pays offrant des lieux sûrs de débarquement tels que définis en annexe de la Convention internationale sur la recherche et le sauvetage maritime, et en mesure de se conformer aux dispositions du droit international maritime.

Nous appelons enfin à la mise en place d'un réseau de solidarité euro-méditerranéen regroupant les Villes, les Départements, les Régions, les organisations de coopération territoriale transfrontalière et visant au renforcement des solidarités autour des ONG de sauvetage en mer, dans le prolongement de ce qui a été fait en France avec la plateforme des collectivités territoriales solidaires de SOS MEDITERRANEE.

François Thomas, Président de SOS MEDITERRANEE

Michaël Delafosse, Maire de Montpellier et président de Montpellier-Méditerranée-Métropole

Kleber Mesquida, Président du Conseil Départemental de l'Hérault

Didier Codorniou, Président du Parlement de la mer Occitanie

Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée

